



TERRANUEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SYMBOLE BOURSIER : TEQ

LE 24 DÉCEMBRE 2021

TERRANUEVA OBTIENT UN REFINANCEMENT

L'ASSOMPTION, QUÉBEC – Corporation Terranueva (CSE: TEQ) (« Terranueva » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a convenu de débentures pour un montant principal de 133 333 \$ (les « Débentures ») venant à échéance le 31 mars 2023, convertibles en actions ordinaires du capital social de Terranueva à un prix de conversion de 0,15 \$ par action, sous réserve d'une période de détention de quatre mois et un jour, ainsi que d'une facilité de crédit à demande pouvant aller jusqu'à 700 000 \$, portant intérêt à 12 % et remboursable en tout temps sans avis et pénalité.

Toutes les parties traitent à distance avec Terranueva, à l'exception de la participation d'un administrateur, dirigeant et actionnaire important de la Société décrite ci-dessous, et aucune commission n'était payable. Le produit du financement sera affecté au fonds de roulement de la Société.

Un administrateur, dirigeant et actionnaire important a acquis 66 666 \$ en montant principal de Débentures, ce qui représente 50 % du placement privé, et a offert la totalité de la facilité de crédit, ce qui n'a aucun impact sur sa participation non diluée dans la Société (de 34,63 % à 35,04 % sur une base diluée si tous les titres convertibles du dirigeant étaient convertis). Ces Débentures et cette facilité de crédit à cet initié constituent une opération entre personnes apparentées, mais est dispensée de l'obligation de fournir une évaluation officielle et d'obtenir l'approbation des porteurs minoritaires aux termes du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières, puisque ni la juste valeur marchande des Débentures émises aux initiés, ni la juste valeur marchande de la totalité du placement privé, n'excèdent 25 % de la capitalisation boursière de la Société. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important relativement à la participation des initiés au moins 21 jours avant la date de la clôture du placement privé, car la participation cet initié n'était pas déterminée à ce moment-là.

À PROPOS DE TERRANUEVA

Terranueva s'appuie sur la recherche et développement, l'innovation et l'efficacité opérationnelle pour devenir un acteur incontournable dans l'industrie émergente du cannabis. Son objectif est de fournir sur le marché canadien comme à l'international, du cannabis médical et récréatif de première qualité. Pour atteindre son objectif, Terranueva met en oeuvre une approche de production modulaire intégrant les dernières avancées et innovations dans l'automatisation de ces processus. Corporation Terranueva Pharma, sa filiale détenue en propriété exclusive, détient les licences nécessaires de Santé Canada pour exécuter sa mission.

Pour en savoir plus sur Terranueva, consulter www.terrannueva.ca.

La CSE et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la CSE) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Jean-Luc Landry, Président exécutif du Conseil, Téléphone : (450) 591-1011